



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

Séance du 1^{er} décembre 2022

Question n°11

Suppression poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} décembre à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 25 novembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaients présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoit CORNU, Michel GALMICHE,

Etaients représenté : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Hervé UHLEN à Emile EHRET, Maryse GARNICHET à François BRESSON, Jacky CHIPAUX à Jean-Luc ANDERHUEBER

Etaients Excusés : Maxime BELTZUNG Manon FURTER, Eric BOILLETOT,

Etaients Absents : Yves TESTON, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMMAIN,

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29
		20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 25 novembre 2022

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération n° 11 du 29 septembre 2022 autorisant la création d'un poste de rédacteur et mettant à jour le tableau des emplois permanents,

En comité syndical du 29 septembre 2022, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne a arrêté le tableau des emplois permanents à compter du 21 novembre 2022 ci-après :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Postes ouverts	Postes pourvus
Adjoint Administratif	C	2	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint technique	C	3	2
Rédacteur	B	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
Attaché	A	1	1
	Total	9	8

Le tableau des emplois permanents ci-avant a acté la création d'un poste de rédacteur et le pourvoi de ce poste à compter du 21 novembre 2022.

Ce poste de rédacteur vient remplacer dans ses fonctions le collaborateur de garde « adjoint administratif principal de 1^{ère} classe » qui a fait une demande de mutation externe qui sera effective au 26 novembre 2022.

Le poste d'adjoint technique libre sera pourvu au 1^{er} mai 2023 suite au processus légal de recrutement.

Le poste de rédacteur, nouvellement créé, venant remplacer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne souhaite supprimer des emplois permanents le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 26 novembre 2022.

L'avis du CT en date du 17 novembre 2022 a été sollicité sur le projet de suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
Celui-ci a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la suppression des emplois permanents du SMICTOM à compter du 26 novembre 2022 le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,

- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrik MIRSCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 09/02/23
et de la publication le 09/02/23